

CONDITIONS GENERALES CONTRACTUELLES

Conditions particulières : Achat d'un service avec paiement en trois (3) fois sans frais (sur 3 mois) ou en quatre (4) fois sans frais (sur 4 mois) ou avec échelonnement du solde du paiement sur douze (12) mois

Lors de l'achat du service (le « **Service** ») auprès d'Abigaëlle BERTIN, 15 Allée Pierre KLINGENFUS, 67120, Molsheim (le « **Prestataire** ») vous avez souhaité bénéficier de l'échelonnement du prix d'achat du Service auprès du Prestataire.

Dans les Conditions Particulières jointes, et conformément aux présentes Conditions Générales, vous avez demandé à bénéficier, soit du paiement du prix d'achat du Service en trois (3) fois sans frais (sur 3 mois), soit en quatre (4) fois sans frais (sur 4 mois), soit de l'échelonnement gratuit du solde du paiement sur douze (12) mois (« **l'Offre** »). Les termes en majuscules renvoient à leur définition, telle qu'elle est faite au fur et à mesure de cette Offre. **Attention, la présente Offre n'est pas soumise aux dispositions des articles L311-1 à L313-2 et D311-1 à R313-5 du Code de la Consommation.**

Achat du Service

Les éléments récapitulatifs de votre paiement, dans les Conditions Particulières, sont les suivants :

- Prix d'achat TTC du Service : (le "Prix d'Achat du Service")
- Solde pour lequel l'échelonnement du paiement est demandé : (le « **Paiement à échelonner** »)

Vous reconnaissez que l'Offre est proposée uniquement dans le cadre de l'achat du Service et ne saurait être utilisée dans un autre cadre. Toute résolution des contrats, notamment dans le cadre de l'application du délai légal de rétractation de 14 jours calendaires résultant de l'article L121-21 du Code de la Consommation ou si vous décidez finalement de payer comptant, entraîne la renonciation à l'Offre de paiement échelonné. Si vous exercez votre droit de rétractation, Le Prestataire arrêtera toute activité sur le Service demandé, et des indemnités forfaitaires vous seront demandées (à hauteur de 15€ par heure travaillées).

Paiement à Echelonner

Vous avez souhaité bénéficier de l'échelonnement du paiement par le Prestataire :

- soit sur trois (3) mois (c'est-à-dire 3 paiements identiques : 1 paiement à la réception de la facture et 2 mensualités égales),
- soit en quatre (4) mois (c'est-à-dire 4 paiements identiques : 1 paiement à la réception de la facture et 3 mensualités égales),
- soit en douze (12) mois (dans ce cas, à la réception de la facture et au travers d'un échelonnement du solde sur 11 mensualités égales). Le Prix d'Achat du Service étant inférieur à 200 euros TTC.

Vous déléguez alors le Prestataire pour paiement du solde restant dû afin de pouvoir bénéficier de l'Offre. Vous avez alors tous les droits sur le Service dès sa finition et débiteur du Prestataire pour le montant du Paiement à Echelonner.

Article 1. Identité et coordonnées du prêteur :

Abigaëlle BERTIN, auto-entrepreneuse.

Adresse : 15Allée Pierre KLINGENFUS, 67120, Molsheim

Adresse électronique : abybertin@orange.fr

Article 2. Description des principales caractéristiques de l'Offre :

Type de facilité : Facilité de paiement gratuite sous la forme d'un échelonnement de paiement.

Montant total dû : Paiement à Echelonner : Prix d'Achat du Service

Conditions pour bénéficier de l'Offre : L'Offre sera réputée conclue entre vous et Le Prestataire à partir du moment où vous ne vous rétractez pas dans le délai légal de 14 jours visé ci-dessus et que, à l'issue de ce délai, Le Prestataire dispose de l'ensemble des éléments requis tels que vous les aurez envoyés au Prestataire, y compris une version signée et dûment complétée par vous de l'Offre.

Durée du contrat : L'Offre prendra fin après paiement complet des sommes dues au Prestataire.

Echéances : Le Paiement à Echelonner sera échelonné en trois (3), quatre (4) ou douze (12) mensualités (selon le cas) de montant égal. L'échelonnement du Paiement à Echelonner se fera sous la forme d'un abonnement PayPal. Le paiement de la première mensualité interviendra au plus tôt dans les quinze (15) jours après la date de réception de la facture du Service, à la date indiquée sur l'échéancier de prélèvement qui vous sera adressé. Les paiements suivants interviendront ensuite chaque mois, le même jour dans le mois que le premier prélèvement, et, si ce jour n'est pas un jour ouvré, le 1er jour ouvré suivant.

Montant total à payer : Montant du Paiement à Echelonner. Aucun intérêt et/ou frais ne seront dus pour bénéficiaire de cette Offre, sauf en cas de défaut de paiement (voir ci-après l'article 3).

Bien financé : L'Offre est proposée uniquement dans le cadre de l'achat à distance par le client du Service et ne saurait être utilisée dans un autre cadre.

Amortissement : Chaque mensualité dûment payée viendra réduire l'encours du solde du Paiement à Echelonner restant dû.

Remboursement : Aucun remboursement ne vous sera accordé à la réception du Service fini. En effet, puisque vous validez vous-même l'avancée du Service, aucune raison ne sera présentée comme valable pour le remboursement de celui-ci.

Article 3. Coût de l'échelonnement du paiement :

Coût : Cet échelonnement est fait à titre gratuit, et aucun frais ne sera prélevé pour sa mise en place. En conséquence, le taux annuel effectif global (TAEG) est de 0%.

Assurance : La souscription d'une assurance liée n'est ni offerte, ni obligatoire. Il est rappelé que l'Offre correspond seulement à une facilité de paiement qui vous est consentie pour acheter le Service. Il n'y a ni frais ni services liés.

Défaut de paiement : En cas de défaut de paiement de votre part dans les remboursements, Le Prestataire pourra représenter la mensualité impayée auprès de votre établissement bancaire aux seuls motifs de provision insuffisante. Cela peut entraîner la facturation de frais de la part votre établissement bancaire. Si cette représentation devait s'avérer infructueuse, Le Prestataire pourrait exiger le remboursement immédiat du solde du Paiement à Echelonner restant dû. En outre, Le Prestataire pourra vous demander une indemnité de 10% sur le restant des échéances impayées, en plus du paiement des échéances échues impayées, dans le cas de défaut de paiement et/ou dans le cas où elle n'exigerait pas le remboursement immédiat du capital restant dû. Aucune somme autre que celles visées dans les deux cas ci-dessus ne sera réclamée par Le Prestataire.

Article 4. Autres aspects juridiques importants :

Le présent document qui vous est soumis est un contrat qui, une fois signé, vous lie au Prestataire. Il ne correspond pas à une information précontractuelle.

Article 5. Informations complémentaires :

Loi applicable : L'Offre dans toutes ses composantes est soumise au droit français. Tout litige devra être porté devant le Tribunal d'instance compétent.

Informatique et Libertés : Les informations vous concernant recueillies à l'occasion de la mise en place de l'Offre ainsi qu'en cours de gestion sont nécessaires pour prendre en compte votre demande, ainsi que pour l'étude, la gestion, le recouvrement des sommes dues. Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de sollicitations et/ou que les données à caractère personnel communiquées fassent l'objet d'un traitement à des fins commerciales, ou si vous souhaitez exercer votre droit d'accès, de rectification ou d'opposition tel qu'ils sont prévus par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez contacter Le Prestataire aux coordonnées mentionnées à l'article 1 en indiquant vos nom, prénom, adresse et numéro de téléphone et en joignant un justificatif d'identité. Vous vous engagez à informer vous-même Le Prestataire de tout changement d'état civil, d'adresse postale, d'adresse électronique ou de coordonnées bancaires aux coordonnées mentionnées aux Conditions Particulières.